



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DES MARCHÉS PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT

MARCHÉ DU CENTRE  
MARCHÉ PLATEAU D'AVRON



Loiseau  
Marchés  
CONCESSION DE  
DROITS COMMUNAUX  
GROUPE CORDONNIER

Certifié exécutoire  
Acte publié le 18/12/2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20241211-DLB-2024-12-62-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

# SOMMAIRE

## CHAPITRE I : RAPPORT ADMINISTRATIF

Pages 3 à 9

I.	ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	pages 4 à 7
II.	LISTE DES COMMERCANTS ABONNÉS PAR MARCHÉS	page 7
III.	LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION	page 7
IV.	COMMISSION DES MARCHÉS	page 8
V.	MODIFICATIONS CONTRACTUELLES	page 8
VI.	ANIMATION DES MARCHÉS	pages 8 à 9
	GRILLE TARIFAIRE	page 10
	ANNEXE I	page 11

## CHAPITRE II : RAPPORT TECHNIQUE

Pages 12 à 14

	ANNEXE II	page 15
--	-----------	---------

## CHAPITRE III : RAPPORT FINANCIER

Pages 16 à 17



CHAPITRE I  
RAPPORT ADMINISTRATIF

Certifié exécutoire  
Acte publié le 18/12/2024



Loiseau  
Marchés  
CONCESSION DE  
DROITS COMMUNAUX  
Grande CORDONNIER

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20241211-DLB-2024-12-62-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

# I. ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

## MARCHÉS DU CENTRE ET DU PLATEAU D'AVRON

### A) Les marchés

Les difficultés économiques qui touchent l'ensemble des secteurs en raison de la forte inflation qui a sévit en 2022 et 2023 entraînent des répercussions significatives sur la consommation des ménages qui elles-mêmes évoluent face aux nouvelles méthodes de consommation avec le développement des achats par internet.

Toutefois, au travers de la qualité des commerces en place et des efforts communs entre la Ville, les commerçants et le Délégué, le maintien de l'activité commerciale globale des marchés reste satisfaisant et encourageant pour l'avenir.

Les mouvements de place apparaissent dans le listing détaillé des commerçants fourni en annexe pour chacun des marchés ainsi que leurs éléments statistiques.

Nous constatons donc une évolution très positive de l'activité commerciale du marché du Centre, quasiment rempli, notamment des commerçants abonnés alimentaires ce qui n'est pas le cas des commerçants volants vendant des produits manufacturés. En effet ces derniers souffrent de la sélection opérée par la clientèle qui privilégie majoritairement leurs achats alimentaires au détriment des produits divers vendus par les volants.

L'activité commerciale du marché du Plateau d'Avron reste stable avec 8 commerçants présents fin 2023.

Nous continuons à mettre en place tous les moyens possibles afin d'assurer le développement commercial de ces deux marchés.

La gestion des marchés étant en grande évolution depuis quelques années, nous tenons à souligner les points réglementaires et législatifs suivants :

#### Présentation d'un successeur

L'avènement du droit conféré aux abonnés de présenter un successeur introduit par l'article 71 de la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 - codifié à l'article L.2224-18-1 du Code général des collectivités locales - dite « Loi Pinel », devrait donner lieu à des illustrations dans les mois à venir de plus en plus nombreuses.

En dépit de diverses circulaires préfectorales rappelant l'attribution des emplacements sur le domaine public à titre précaire et révocable, des tentatives de spéculations financières pourraient voir le jour, au détriment de la survie économique des nouveaux entrants. Une attention particulière sur ces sujets devra donc être portée lors des commissions d'attribution de places sur le marché.

### Obligation de traitement des bio-déchets

L'obligation de tri et de traitement des biodéchets a été généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et concerne tous les marchés qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an.

A noter que l'obligation de tri et de valorisation des biodéchets sera généralisée à tous, professionnels ou non à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Interdiction des sacs plastiques

L'article 75 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - codifié à l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement prévoit l'interdiction des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente.

Les commerçants des marchés doivent donc mettre en place des solutions de substitution depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les emballages plastiques sont interdits pour les colis de fruits et légumes de moins de 1,5kg. Nous inciterons les commerçants concernés à changer d'emballages ou à donner priorité au vrac.

### L'évolution de la numérisation au sein de l'entreprise

Dans le cadre de sa recherche constante d'évolution et de modernisation de la gestion des marchés communaux d'approvisionnement, l'entreprise utilise un nouveau logiciel de facturation qui permettra d'apporter une réelle modernisation dans les rapports avec les commerçants mais aussi avec les villes.

De même pour ce qui concerne l'entreprise, ce nouveau logiciel facilitera le traitement des données comme de réponse à donner aux villes dans le cadre du contrôle de la délégation.

#### **1.1 : La transparence pour les commerçants**

L'entreprise ainsi dispose de l'exclusivité sur un logiciel de facturation électronique par smartphone et en direct par la 4G.

#### La facturation par smartphone en Live

Chaque commerçant reçoit la facture directement sur son mobile. Les données collectées sont immédiatement disponibles sur le serveur par synchronisation live.

L'entreprise peut ainsi suivre le travail des régisseurs en direct lors de la séance et opérer des contrôles instantanés et nominatifs.

Les montants facturés sont directement basculés en comptabilité (encaissements/impayés).

Nous garantissons ainsi aux collectivités la transparence et la traçabilité de l'ensemble de la chaîne financière, de la facturation à la certification des comptes.

Un reçu détaillé est remis systématiquement à chaque commerçant. Il comporte toutes les mentions légales ainsi que le détail de facturation nécessaire à la compréhension des droits de place appliqués.

#### **1.2 : La transparence pour la Ville**

Nous garantissons ainsi à la Ville la totale traçabilité des opérations financières depuis la facturation jusqu'à l'intégration dans les comptes de notre Entreprise. Ceci a été rendu possible

grâce au développement d'un outil informatique complet intégrant la facturation électronique, l'enregistrement des factures en temps réel sur notre serveur et l'importation automatique des données dans notre logiciel de comptabilité.

La collecte des données brutes (identité client, activité, adresse, métrage occupé couvert/découvert, statut) permet leur traitement à des fins statistiques et d'information disponible pour la Ville.

La Ville peut ainsi accéder aux données collectées sur notre plateforme sécurisée et avoir ainsi accès au détail de l'intégralité des recettes opérées par séance ou connaître la fréquentation de tel ou tel commerçant non abonné par exemple simplement en rentrant son nom dans le logiciel.

Nos fichiers comportant des données personnelles sont gérés conformément aux obligations légales de sécurité et de confidentialité issues du RGPD 2016/679.

Les données nominatives communiquées à la Ville portent essentiellement sur la liste des commerçants, l'activité et les coordonnées.

S'agissant de la protection des données, ce fichier est à notre usage unique et n'est divulgué à aucun autre tiers.

#### Le paiement dématérialisé sécurisé

Les commerçants abonnés peuvent régler en 2023 leurs factures :

- A distance et en ligne sur le site REGILOG au moyen de leur carte bancaire
- Par virement bancaire. Nos régisseurs sont équipés d'un compte professionnel avec un RIB permettant les virements des commerçants.

En 2024, pour les volants :

- Sur place par carte bancaire via un terminal relié au smartphone

## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

- Il convient de préciser que dans le cadre de la délégation, certains aspects qualitatifs ne sont pas du ressort du Délégué, tels que :
  - La qualité de la commercialisation (prix, produits, présentation), du ressort des commerçants.
  - La qualité du respect de la réglementation, du ressort des services de Police et des Autorités Municipales, responsables en matière de police.
  - La vérification des différentes conformités (installations personnelles, qualités sanitaires des produits commercialisés etc....), du ressort des services de l'Etat.

Concernant la délégation, comme pour les exercices antérieurs et dans le cadre du respect de ses engagements, les dispositions contractuelles font l'objet d'un suivi permanent effectué par le Délégué et confirmé par des courriers ponctuels adressés aux Autorités Municipales ou aux commerçants.

## Indicateurs qualitatifs

- Pour cette analyse, il convient de se référer aux différents courriers enregistrés au cours de l'exercice :
  - Courriers de la Ville au Délégué.
  - Courrier du Délégué à la Ville.
  - Courrier du Délégué à des commerçants transmis en copie aux services de la Ville,
  - Rappels au Règlement effectués par le Délégué avec information transmise à la Ville.
  - Demandes éventuelles de sanction à l'encontre de commerçants transmises à la Ville.
  - Sanctions éventuellement prises par la Ville à l'encontre de commerçants ayant fait l'objet d'une communication au Délégué.
  - Courriers divers.

## II. LISTE DES COMMERCANTS ABONNÉS, PAR MARCHÉ

Vous trouverez en annexe I au présent rapport, la liste des commerçants abonnés, marché par marché, retraçant les mouvements des commerçants tout au long de l'année (nouvel abonné ou démission), ainsi que le nombre total de commerçants présents au 31 décembre 2023, le métrage occupé et l'activité exercée.

Afin de compléter les éléments de ces listes, nous avons ajouté un tableau indiquant le nombre de commerçants par catégorie d'activité et le pourcentage que représente chacune d'elles par rapport à l'ensemble du Marché.

Enfin, vous trouverez également un tableau récapitulatif regroupant toutes les catégories d'activité de l'ensemble des marchés de votre Ville.

## III. LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION

- 1 Régisseur

Mr *Mustapha ALLAM*,

Chargé notamment du placement des commerçants et de la perception des droits de place.

- 4 employés au nettoyage au marché du Centre
- 1 employé au nettoyage au marché du Plateau

**IV. COMMISSION DES MARCHÉS  
ET RÉUNIONS DIVERSES.**

L'année 2023 a été marquée par une réunion de travail organisée par Monsieur le Maire le 28 septembre pour faire un état du commerce non sédentaire et annoncé une prochaine soirée avec l'ensemble des commerces sédentaires et non sédentaires.

Elle s'est tenue le 27 novembre et a rencontré un grand succès auprès des nocéens.

Nous avons pour notre part recueilli l'accord de quelques commerçants des marchés qui avaient réalisé des stands de dégustation de leurs produits et prenaient des commandes. De même de nouveaux nocéens ont pu découvrir les commerces concernés. Notre entreprise avait réalisé de même un stand de présentation générale des marchés, accompagné d'une vidéo.

Un déjeuner de débriefing a été organisé par le Maire le 18 décembre faisant état d'une satisfaction générale de l'évènement.

**V. MODIFICATIONS CONTRACTUELLES**

Aucune hausse tarifaire n'a été appliquée et la redevance est toujours fixée à la somme de 8 206 €.

**VI. ANIMATION DES MARCHÉS**

**Compte-rendu chiffré Hors Taxes de l'exercice 2023**

Du budget "ANIMATION & PUBLICITÉ" géré par la Société LOISEAU MARCHÉS.

TOTAL DES CRÉDITS ENREGISTRÉS SUR LE COMPTE :

Solde créditeur au 31/12/22 : ..... 14 267,49 Euros

Versement des cotisations des commerçants : ..... 14 276,60 Euros

TOTAL CRÉDIT : ..... 28 544,09 Euros

TOTAL DES SORTIES : ..... 18 259,77 Euros

Dépenses affectées aux opérations ci-après :

AVRIL 2023

Pâques : ..... 3 112,17 Euros

MAI 2023

FÊTE DES MÈRES : ..... 1 154,00 Euros

SEPTEMBRE 2023

FETE DE LA RENTREE : ..... 2 337,90 Euros

NOVEMBRE 2023

DÉVELOPPEMENT DURABLE : ..... 4 684,90 Euros

DECEMBRE 2023

FÊTE DE NOËL : ..... 6 970,80 Euros

TOTAL DÉPENSES HORS TAXES : ..... 18 259,77 Euros

**SOLDE CRÉDITEUR AU 31/12/2023 :**

**10 284,32 Euros**

Les différentes autres dépenses nécessaires à la mise en place de ces animations ont été prises en charge directement sur le budget de l'Association des Commerçants des Marchés.

\* \* \*

## GRILLE TARIFAIRE

Certifié exécutoire  
Acte publié le 18/12/2024



**Loiseau  
Marchés**  
CONCESSION DE  
DROITS COMMUNAUX  
GROUPE CORDONNIER

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20241211-DLB-2024-12-62-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

10

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2019

LE MAIRE

CHRISTIAN DEMUYNCK

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35  
Membres présents à la séance ou  
Régulièrement représentés : 30

Le Maire certifie avoir fait afficher  
aujourd'hui à la porte de la Mairie, le  
compte-rendu de la délibération ci-contre  
et qu'il n'a été fait aucune observation

Le 22 mars 2019

Le Maire,



6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à

Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire  
Acte publié le 18/12/2024

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 19 mars à dix neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 13 mars 2019.

**N°2019.03.09 – Marchés publics d'approvisionnement – Passation d'un avenant n°18 au traité de concession du 17 février 1994.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. DEMUYNCK, M. PELISSIER, Mme DOMINGUEZ, M. MALAYEUDE, Mme PELISSIER, M. VALLEE, Mme MAZDOUR, Mme BONGARD, M. MARTINACHE, Mme MOHEN-DELAORTE, Mme FAGIANI, M. CADET, Mme LAMAURT, Mme CHOLET, M. TOURE, M. PIAT, Mme DIAS, Mme BOILEAU, M. ASSAS, M. PEREIRA, Mme SENE-TOUCHARD, M. TAGLANG, M. SAUNIER, Mme BIENTZ.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. BUTIN donne pouvoir à M. PIAT  
M. BERTHIER donne pouvoir à M. CADET  
M. GIBERT donne pouvoir à Mme DOMINGUEZ  
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme LAMAURT  
Mme PONCHARD donne pouvoir à M. PEREIRA  
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :**

M. FERRERI, M. BENAICHE, M. MOMPLOT, Mme JARY, M. VALLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. TOURE.

En application de l'article L.2131-1 du C.G.C.T  
Document déposé à la Préfecture de Bobigny

Le .....  
Notifié le .....

Acte rendu exécutoire,  
Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20190319-DLB-20190309-  
DE  
Date de télétransmission : 01/04/2019  
Date de réception en préfecture : 01/04/2019  
093-219300498-20241211-DLB-2024-12-62-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Séance du 19 mars 2019

N°2019.03.09

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**OBJET : Marchés publics d'approvisionnement – Passation d'un avenant n°18 au traité de concession du 17 février 1994.**

Sur présentation de Madame Sylvie SENE-TOUCHARD, Conseillère Municipale Déléguée aux relations avec les commerçants des marchés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.1411-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 1994, approuvant le contrat de concession pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville conclu avec la Société LOISEAU MARCHÉS SAS pour une durée de 30 ans,

Vu l'article 24 dudit traité prévoyant que le tarif général des perceptions est actualisable chaque année, en application de la formule de révision qu'il contient,

Vu l'article 19 dudit traité prévoyant que la redevance d'exploitation annuelle et forfaitaire versée par la Société à la Ville évolue dans les mêmes proportions que les droits de place,

Considérant la proposition du concessionnaire d'appliquer une augmentation de 3.80 % sur les tarifs, et l'avis favorable des représentants de l'association des commerçants du marché.

Considérant l'avis favorable de la commission du commerce, de l'artisanat et du personnel du 14 mars 2019,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 27 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

**ARTICLE 1 : ADOPTE** les tarifs mentionnés ci-dessous :

Désignation	Tarifs HT 2019
Pour les places ou fraction de places abonnées couvertes de 2 m de façade sur allée ou sur passage transversal.	5,32 €
Pour les places abonnées non couvertes, par mètre ou fraction de mètre linéaire de façade marchande sur allée ou sur passage transversal.	2,14 €
Supplément pour place d'angle.	0,47 €
Droit de stationnement ou de déchargement (par véhicule).	0,93€
Pour resserre ou utilisation d'un étal fixe ou d'une table de travail, resserre ou utilisation d'un billot, d'une étagère... par mètre linéaire.	0,31 €
Pour les commerçants non abonnés, supplément sur tarif abonné non couvert par mètre ou fraction de mètre linéaire de façade marchande sur allée ou passage transversal.	0,42 €
Redevance d'animation et de publicité : par commerçant et par séance de marché.	2,60 €

Certifié exécutoire  
Acte publié le 18/12/2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20190319-DLB-20190309-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2019  
Date de réception en préfecture : 01/04/2019  
093-219300498-20241211-DLB-2024-12-62-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

**ARTICLE 2 : DIT** que ces tarifs entreront en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**ARTICLE 3 : APPROUVE** la réactualisation dans les mêmes proportions du montant de la redevance forfaitaire à la charge de la Société LOISEAU MARCHES SAS.

**ARTICLE 4 : APPROUVE** la modification du tableau récapitulatif des montants de la redevance forfaitaire annuelle jusqu'au terme du contrat de concession.

**ARTICLE 5 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°18 intégrant l'actualisation desdits tarifs ainsi que de la redevance forfaitaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Tous les membres présents ont signé,  
Pour extrait conforme au registre.

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire  
Acte publié le 18/12/2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20190319-DLB-20190309-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2019  
Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20241211-DLB-2024-12-62-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024



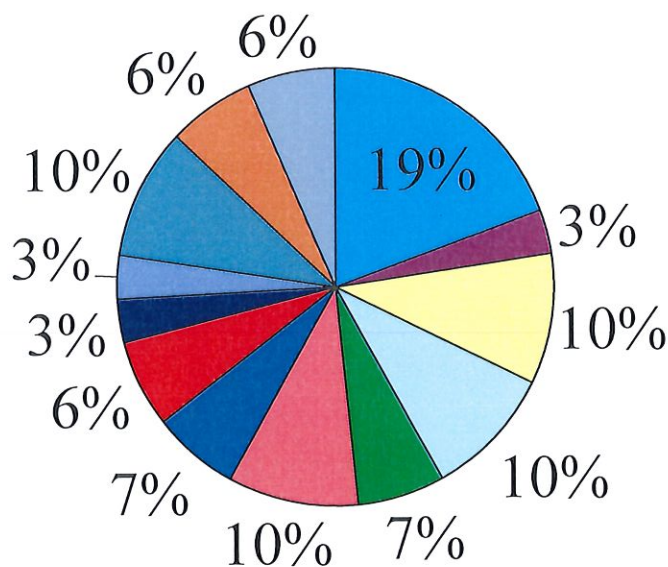
# ANNEXE - I -



**TABLEAU REGROUPANT TOUTES LES CATEGORIES D'ACTIVITES  
DES MARCHES DE NEUILLY-PLAISANCE EN 2023**

Catégories d'Activités	Nbre de Commerçants		TOTAL	Nbre de Mètres Totalisés (en m)		TOTAL	% du nb de commerçants par catégorie
	Centre	Avron		Centre	Avron		
Fruits et Légumes	6	2	8	108	28	136	20
Fruits et Légumes secs olives	1	1	2	8	6	14	3
Poissonnerie	3	1	4	41	12	53	11
Charcuterie/Triperie	3	1	4	30	7	37	11
Boucherie	2	1	3	21	8	29	6
Volailles/Rôtisserie	3	1	4	21	6	27	6
Boulangerie Pâtisserie	2	0	2	14	0	14	6
Beurre Œuf Fromage	2	1	3	22	10	32	6
P.T.A.O	1	0	1	8	0	8	3
Produits Italiens	1	0	1	8	0	8	3
Produits orientaux - Libanais	3	0	3	21	0	21	11
Divers alimentaires	2	0	2	19	0	19	8
Flours	2	0	2	18	0	18	6
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>39</b>	<b>339</b>	<b>77</b>	<b>416</b>	<b>100</b>

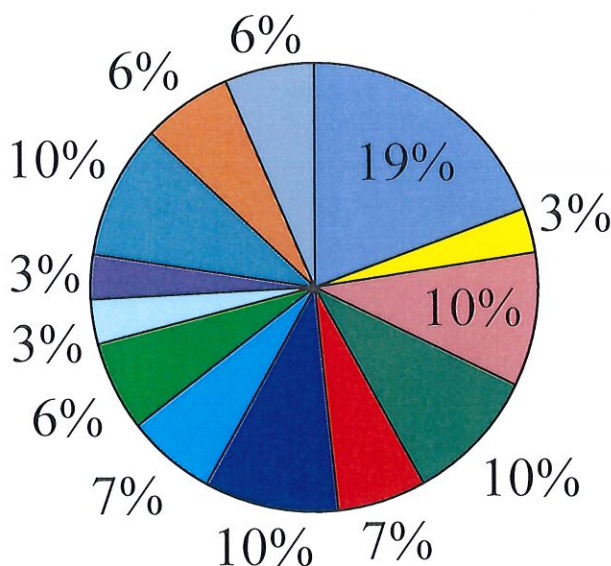
**POURCENTAGE DU NOMBRE DE COMMERCANTS EN FONCTION DES  
CATEGORIES D'ACTIVITES DES MARCHES DE NEUILLY PLAISANCE  
CONFONDUS**



**TABLEAU DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTIVITES  
DU MARCHE DU CENTRE EN 2023  
NEUILLY-PLAISANCE**

Catégories d'Activités	Nombre de Commerçants	Nombre de Mètres Totalisés (en m)	% du nb de commerçts par catégorie
Fruits et Légumes	6	108	20
Fruits et Légumes secs olives	1	8	3
Poissonnerie	3	41	11
Charcuterie/Triperie	3	30	10
Boucherie	2	21	6
Volailles/Rôtisserie	3	21	10
Boulangerie Pâtisserie	2	14	6
Beurre Œuf Fromage	2	22	6
P.T.A.O	1	8	3
Produits Italiens	1	8	3
Produits orientaux - Libanais	3	21	10
Fleurs	2	18	8
Divers alimentaires	2	19	6
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>339</b>	<b>100</b>

**Nombre de Commerçants**



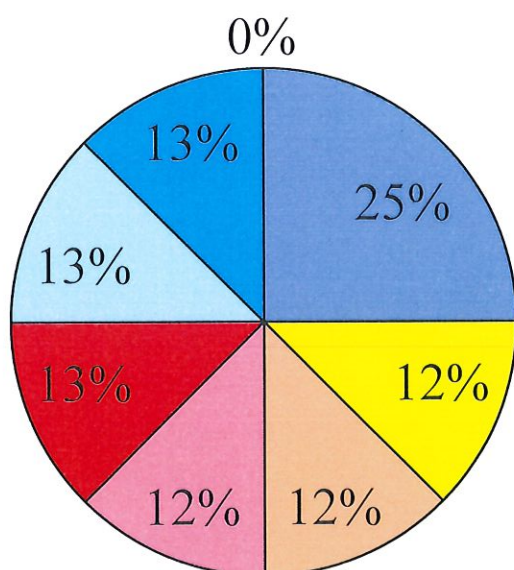
- Fruits et Légumes
- Fruits et Légumes secs olives
- Poissonnerie
- Charcuterie/Triperie
- Boucherie
- Volailles/Rôtisserie
- Boulangerie Pâtisserie
- Beurre Œuf Fromage
- P.T.A.O
- Produits Italiens
- Produits orientaux - Libanais
- Fleurs
- Divers alimentaires



**TABLEAU DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTIVITES  
DU MARCHE DU PLATEAU D'AVRON EN 2023  
NEUILLY - PLAISANCE**

Catégories d'Activités	Nombre de Commerçants	Nombre de Mètres Totalisés (en m)	% du nb de commerçants par catégorie
Fruits et Légumes	2	28	25
Fruits et Légumes secs olives	1	6	12
Poissonnerie	1	12	12
Boucherie	1	8	12
Volailles/Rôtisserie	1	6	13
Beurre Œuf Fromage	1	10	13
Charcuterie	1	7	13
	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>77</b>	<b>100</b>

**POURCENTAGE DU NOMBRE DE COMMERCANTS EN  
FONCTION DES CATEGORIES D'ACTIVITES**



- Fruits et Légumes
- Fruits et Légumes secs olives
- Poissonnerie
- Boucherie
- Volailles/Rôtisserie
- Beurre Œuf Fromage
- Charcuterie
-

VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE MARCHÉ D'AVRON

LISTE DES COMMERCANTS ABONNÉS DE L'ANNÉE 2023

Nom	Prénom	Activité	Enseigne	Siret	Adresse	PRESENT DU AU		METRAGE	
* COLLARD	Philippe	Fruits et Légumes		441172145 MELJUN	95 B rue du Bois de Combault	77340	01/01/2020	31/12/2023	16
* FONTAINES DESHAIES	Laurence	Viailles Oeufs	LES 5 FONTAINE	440513430 EVRY	13 avenue des Bleuets	91210	01/01/2020	31/12/2023	6
* GARCIA	David	Fruits et Légumes	AU RENOUVEAU DU FRUIT	510947351 MEAUX	13 ruelle des Pierres	77220	01/01/2020	31/12/2023	12
* GARCIA	Ludovic	Olives F&L secs	GARCIA LUDOVIC	342887742 EVRY	51 rue Hoche	91330	01/01/2020	31/12/2023	6
* LECLERCQ	Sébastien	Charcuterie Boucherie	Charcuterie Boucherie de Charmy	789898343 MEAUX	25 avenue François Delachapelle	77450	02/07/2021	31/12/2023	7
* LEVY	Sophie	Beurre Oeufs Fromages		341013217 BOBIGNY	791 rue de Conté	77860	01/01/2020	31/12/2023	10
* PAGES	Régis	Boucherie		438447534 BOBIGNY	72 rue du Docteur Roux	93370	01/01/2020	31/12/2023	8
* YART	Stéphane	Poissonnerie	POISSONNERIE YART	800764490 MEAUX	6 rue Mozart	77450	01/01/2020	31/12/2023	12
						TOTAL : 8 COMMERCANTS PRESENTS AU 31/12/2023			
						MISE A JOUR AU 31/12/2023			
						MOIS DE DECEMBRE			

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300498-20241211-DLB-2024-12-62-DE  
 Date de télétransmission : 18/12/2024  
 Date de réception préfecture : 18/12/2024

# RECAPITULATIF COMMERCANTS VOLANTS 2023

Marché du Centre - Neuilly Plaisance

Mois	Nb commerçants	Mètres Linéaires
janv-23	21	96
févr-23	22	89
mars-23	29	125
avr-23	27	123
mai-23	24	116
juin-23	33	175
juil-23	42	221
août-23	32	192
sept-23	18	78
oct-23	33	149
nov-23	10	50
déc-23	22	94

# CHAPITRE II

## RAPPORT TECHNIQUE



## I. ENTRETIEN LOCATIF DES MARCHÉS

Le budget général d'entretien des sites (contrat d'entretien avec les entreprises et interventions diverses...), s'est élevé à la somme de :

ANNÉE 2023 : ..... 8 491,03 EUROS HORS TAXES

(VOIR TABLEAU JOINT EN ANNEXE II)

- La société FECIS a effectué la vérification et la maintenance des extincteurs, des RIA, des systèmes d'aération ainsi que la maintenance des défibrillateurs externes du marché du Centre en novembre 2023.
- Le Bureau VERITAS a procédé à la vérification périodique des installations électriques générales du marché du Centre en mars 2023.
- Le bureau de contrôle SOCOTEC a procédé à la vérification triennale du SSI (moyens de secours) du marché du Centre en avril 2022.  
Ce même bureau de contrôle a procédé à la vérification des installations électriques personnelles des commerçants du marché du Centre en mars 2023.  
La SOCOTEC a également procédé à la vérification des installations électriques générales du marché du Plateau d'Avron ainsi qu'aux installations électriques personnelles des commerçants du marché du Plateau d'Avron en février 2023.  
A l'issue de ces contrôles, un rapport individuel a été remis à chaque commerçant concerné afin d'effectuer, s'il y avait lieu, les levées d'observations mentionnées.  
Le coût de cette intervention ne figure pas sur le tableau des dépenses d'entretien, puisque la facture est répartie et remboursée par les commerçants.
- La société ATECHYGIENE chargée de la destruction des nuisibles, est intervenue sur le marché du Plateau d'Avron en mars, juin, septembre et décembre 2023 et sur le marché du Centre en mars et décembre 2023 afin d'effectuer la dératisation de l'ensemble du marché.
- Ces mêmes opérations sont également programmées pour l'année 2024 sur le marché du Centre et sur le Plateau d'Avron.
- L'entreprise IDF CONSTRUCTION a effectué le nettoyage de la couverture, des chéneaux et des gouttières du marché du Plateau d'Avron en mars, juillet et octobre 2023.
- La société SOLIER a procédé à la fourniture pour l'entretien de la brosseuse en juillet 2023 et a effectué l'entretien de la brosseuse en novembre 2023.

Ces dépenses d'entretien constantes nous permettent entre autres, de répondre au mieux aux contraintes liées aux normes d'hygiène et de sécurité s'appliquant aux E.R.P. (Etablissements Recevant du Public).

Nous nous efforçons ainsi, de maintenir sans cesse un outil commercial en bon état afin de permettre aux commerçants d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions d'exploitation possibles.

\* \* \*



# ANNEXE - II -



**ENTRETIEN LOCATIF 2023 NEUILLY-PLAISANCE**

N°	DATE	SOCIETE	NATURE	H.T
1	06/03/23	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératisation de l'ensemble du marché	124,75
2	30/06/23	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératisation de l'ensemble du marché	124,75
3	26/09/23	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératisation de l'ensemble du marché	124,75
4	22/12/23	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératisation de l'ensemble du marché	124,75
5	06/03/23	ATECHYGIENE	Marché du Centre : Traitement de dératisation de l'ensemble du marché	173,22
6	18/12/23	ATECHYGIENE	Marché du Centre : Traitement de dératisation de l'ensemble du marché	173,22
7	20/03/23	BUREAU VERITAS	Marché du Centre : Vérification périodique des installations électriques générales	553,50
8	28/02/23	FECIS	Mise en conformité RIA n°3 (kit Scellement chimique)	145,10
9	28/11/23	FECIS	Vérification et maintenance des extincteurs + vérification et maintenance des RIA + vérification et maintenance des systèmes d'aération df + maintenance des défibrillateurs externes	836,90
10	12/03/23	IDF CONSTRUCTION	Marché du Plateau d'Avron : Nettoyage des gouttières et descente pluviales	750,00
11	28/07/23	IDF CONSTRUCTION	Marché du Plateau d'Avron : Nettoyage de la couverture, des chéneaux et gouttières	1 350,00
12	19/10/23	IDF CONSTRUCTION	Marché du Plateau d'Avron : Nettoyage de la couverture, des chéneaux et gouttières	1 350,00
13	27/02/23	SOCOTEC	Marché du Plateau d'Avron : Vérification périodique des installations électriques générales	212,80
14	28/03/23	BALMAGNE	Achat sacs poubelles	162,75
15	06/10/23	LA MAISON BLEUE	Achat sacs poubelles	117,50
16	31/01/23	PROXIMAT	Produit entretien	141,50
17	31/03/23	PROXIMAT	Produit entretien	70,75
18	14/04/23	PROXIMAT	Achat balai (brosset+ manche)	7,50
19	28/04/23	PROXIMAT	Produit entretien	141,50
20	15/06/23	PROXIMAT	Achat raclette, balai + manche	39,79
21	31/07/23	PROXIMAT	Produit entretien	70,75
22	31/07/23	PROXIMAT	Produit entretien	70,75
23	15/11/23	PROXIMAT	Achat divers produits entretien	147,75
24	10/07/23	SOLIER	fourniture entretien Brosseuse	233,83
25	28/11/23	SOLIER	Prestation d'entretien sur machine Brosseuse	44,94
26	18/01/23	CORDONNERIE DU CENTRE	Reproduction clés	40,00
<b>Solde</b>				<b>7 333,05</b>

Certifié exécutoire  
Acte publié le 18/12/2024

Accusé de réception en préfecture  
093-240300468-20241211-DL-6-2024-12-62-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

**ENTRETIEN LOCATIF 2023 NEUILLY-PLAISANCE (SUITE)**

N°	DATE	SOCIETE	NATURE	H.T
REPORT				7 333,05
25	11/05/23	CARREFOUR	Achat divers produits entretien	37,96
26	04/08/23	BRICOMAN	Achat butoir cylindre (serrure)	40,25
27	10/08/23	PRESSING BAOBAB	Reproduction clés	15,00
28	24/08/23	CORDONNERIE DU CENTRE	Reproduction clés	10,00
29	07/09/23	CORDONNERIE DU CENTRE	Reproduction clés	7,09
30	16/08/23	AMAZON	Achat échelle télescopique pliable	46,66
31	05/11/23	AMAZON	Achat divers produits entretien	46,38
32	13/11/23	PROLIANS	Achat nettoyeur haute pression	935,00
33	13/11/23	PROLIANS	Achat nez de robinet + raccord	19,64
34				
35				
36				
<b>TOTAL</b>				<b>8491,03</b>

Certifié exécutoire  
Acte publié le 18/12/2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20241211-DLB-2024-12-62-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

CHAPITRE III  
RAPPORT FINANCIER



VILLE : NEUILLY PLAISANCE

COMPTES DE L ' EXERCICE

2023

RECETTES H.T.

CENTRE

Abonnés 172 365,30

Non Abonnés 4 240,96

AVRON

Abonnés 12 523,16

Non Abonnés

**TOTAL DES RECETTES 189 129,42**

Redevance Ville 8 206,00

Dépenses d' entretien et d' exploitation des marchés 8 491,03

Frais Divers ( Dont assurances,timbres, honoraires divers,  
logiciel facturation régilog) 12 577,21

Frais Divers de gestion ( frais de siège social ) 24 586,82

Impôts et taxes 1 469,10

Personnel ( Salaires et Charges sociales ) 45 992,58

**TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION 101 322,74**

**RESULTAT D ' EXPLOITATION 87 806,68**

Frais financiers 775,90

**RESULTAT BRUT  
AVANT  
AMORTISSEMENTS ET IMPOTS 88 582,58**

DOTATIONS

Aux Amortissements 37 510,93

**RESULTAT BRUT AVANT IMPOT 51 071,65**